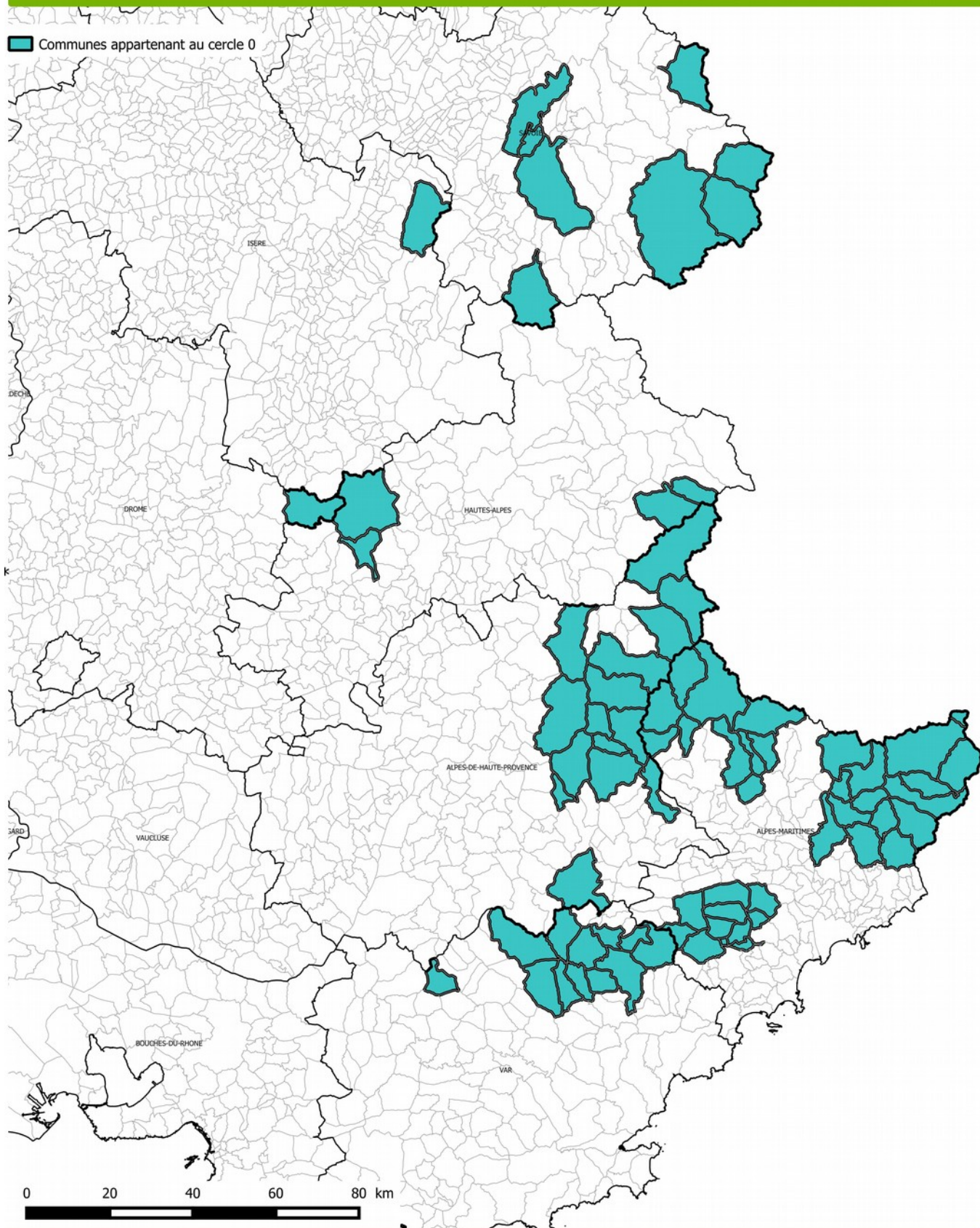




Communes incluses dans le périmètre du "cercle 0" en application de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 26 juillet 2019 portant expérimentation de diverses dispositions en matière de dérogations aux interdictions de destruction pouvant être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*)



Auteur : DREAL Auvergne Rhône-Alpes 2019

Sources : IGN Géofla - Données réglementaires DREAL/EHN/PPME/UL Auvergne Rhône-Alpes - DDT (M) 2019